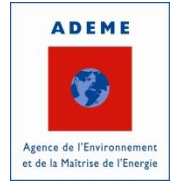




LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Brest Métropole Océane ET Rennes Métropole – territoire lauréat
Appel à projets territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

Description générale du territoire :

<p>Structure porteuse : Brest Métropole Océane ET Rennes Métropole</p> <p>Collectivité lauréate de l'appel à projets zéro déchet ou TCSP : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Nom et fonction du porteur de projet :</p> <p>Population : Brest Métropole Océane est une métropole de 8 communes et de 213 221 habitants. Rennes Métropole est une communauté d'agglomération de 43 communes d'Ille-et-Vilaine et de 425 785 habitants.</p>	<p>Région : Bretagne</p> <p>Départements : Finistère et Ille-et-Vilaine</p>
---	---

Au 1er janvier 2015, BMO et RM deviennent des « Métropoles », comme le prévoit la loi MAPTAM, et seront en charge de compétences élargies. Ces 2 collectivités exercent la compétence collecte et traitement des déchets

Description générale et objectifs :

Principaux partenaires du projet :

RM et BMO mobilisent des partenaires d'horizons divers : institutionnels et établissements de recherche, opérateurs, associations, acteurs de l'économie sociale et solidaire. Dans les 2 cas, les 5 années de PLP ont permis de créer et de consolider un réseau large de partenaires actifs et motivés.

Actions phares proposées ou déjà mises en œuvre :

Une ambition partagée pour 2 territoires déjà largement engagés dans la prévention :

- zéro gaspillage sur les 2 territoires

Mobiliser les parties prenantes du territoire afin de faire évoluer les pratiques de chacun et limiter sur les 2 territoires la production de déchets aux seuls déchets « inévitables » ;

- tendre vers le « Zéro déchets non valorisés »

Ces déchets inévitables peuvent être des ressources : entretenir et développer des modes de valorisation dans une logique d'économie circulaire, qu'il s'agisse de valorisation matière, organique ou énergétique.

Cet engagement se traduira notamment par :

- une démarche de remise à plat de la politique de prévention et de gestion des déchets, notamment au travers des deux projets de territoires ;
- la mise en oeuvre d'une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux, en respectant la hiérarchie des modes de traitement, les déchets qui n'ont pu être évités ;
- la garantie d'une transparence sur les coûts et les modes de gestion des deux collectivités ;
- le partage des expériences avec les autres territoires afin de diffuser les bonnes pratiques.

Engagements techniques :

- - 40 % de déchets enfouis
- -10 % de DMA en 2020 par rapport aux quantités 2010 (objectif ambitieux vus les résultats déjà atteints)
- valoriser 55 % des DMA non dangereux non inertes
- Optimisation de la valorisation énergétique des 2 UVE
- Optimisation du nombre de foyers compostant leurs biodéchets
- Ouverture de 90 aires de compostage collectif (sur chacune des 2 collectivités)
- Gestion exemplaire des déchets verts

Moyens humains et financiers : Les deux collectivités disposent d'équipes expérimentées conséquentes ayant notamment suivi les Programmes Locaux de Prévention ces 5 dernières années.

Financièrement, un certain nombre de démarches et/ou études seront mutualisées afin d'optimiser à la fois les dépenses mais aussi la qualité et l'appropriation des résultats.

Le dynamisme de ces 2 territoires n'est plus à démontrer. L'intérêt de la candidature de ces 2 agglomérations réside dans l'optimisation des moyens, la mutualisation des études, l'animation selon des méthodologies communes, la détermination d'objectifs identiques et le partage d'expériences qui ne peuvent que contribuer à valoriser des opérations exemplaires et diffuser des bonnes pratiques au-delà de ces 2 agglomérations.

